



2025 /

## DÉCISION MUNICIPALE

N°2025 - 62

En date du 22 mai 2025

**Objet : Société AIR ET EAU – marché n°2024LUZ07 – construction d'un bâtiment neuf – ERP – Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé au 16 rue des Selliers à Luzarches (95270) – lot n°10 : chauffage – ventilation – plomberie – avenant n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision municipale n°2025-25 en date du 19 février 2025 portant attribution du marché public n°2024LUZ07 à la Société AIR ET EAU pour le lot n°10.

**Considérant** que pour garantir la bonne exécution du projet des travaux complémentaires ont dû être réalisés.

**Considérant** la proposition faite par la société Air & Eau pour un montant de 4 056,00€ HT soit 4 867,20€ TTC

Monsieur le maire de Luzarches,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer l'avenant n°1 avec la Société AIR ET EAU, sise Domaine de Saint Paul – 102 route de Limours – Batiment 18 à Saint Rémy les Chevreuse (78470), Siret : 393 571 823 00029, pour un montant de 4 056,00€ HT soit 4 867,20€ TTC.

**Article 2 :** De fixer le nouveau montant du marché à 139 056,00€ HT soit 166 867,20€ TTC.

**Article 3 :** De préciser que les dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

**Article 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Michel MANSOUX  
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 22 mai 2025

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 23 mai 2025